COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Réunion du 3 mars 2025

<u>Présents</u>: M. Thierry BOKOBZA (Président), MM Adrien BARROIS, Thierry COLOMBO, Jean-Eric INACIO, Michel LOUVEL, Laurent PATRIGEON, Luis PEDRO GOMES, Stéphane PILLEMONT, Mmes Laetitia GRIVOT, Yvane JONNAIS, Monique ELISABETH **Absents excusés**: MM. Jean-Luc BOIVIN. Tony GABIER.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

CATEGORIE U6-U9

Information importante

Suite à une recrudescence de feuilles de plateaux mal remplies nous prévenons les clubs qu'à partir de la phase 4, la Commission sera susceptible d'appliquer une amende de 8€ pour défaut de remplissage de feuille de plateaux.

PLATEAUX U7

Pour consulter les plateaux du 1er et du 15 mars cliquez ici.

VELIZY ASC

Le club se rend compte qu'il a oublié d'inscrire pour les prochains plateaux, il souhaiterait inscrire 4 équipes.

La Commission signale que les plateaux ont été publiés, la Commission ne peut donc revenir sur ces plateaux. Elle vous suggère de prendre contact avec FONTENAY LE FLEURY FC et ABLIS FC SUD 78 d'organiser un plateau entre vous.

FONTENAY FLEURY FC

Le club s'étonne de n'apparaitre sur aucun plateau de la phase.

La Commission après vérifications vous informe que la saisie des inscriptions était erronée, vous n'avez coché aucune date de participation. Il dispose de 6 équipes.

La Commission signale que les plateaux ont été publiés, la Commission ne peut donc revenir sur ces plateaux. Elle vous suggère de prendre contact avec VELIZY ASC et ABLIS FC SUD 78 d'organiser un plateau entre vous. Pour rappel, il est important de bien vérifier lors des inscriptions que la case « je participe » soit bien cochée.

72531505 du 15/03/25 : TESSANCOURT FC

Le club dit ne pas pouvoir recevoir de plateaux à + de 8 équipes. La Commission prend note et bascule le club de GARGENVILLE sur le plateau de MANTES USC.

PLATEAUX U9

Pour consulter tous les plateaux de la phase cliquez ici.

VELIZY ASC

Le club se rend compte qu'il a oublié d'inscrire pour les prochains plateaux, il souhaiterait inscrire 4 équipes.

La Commission signale que les plateaux ont été publiés, la Commission ne peut donc revenir sur ces plateaux. Elle vous suggère de prendre contact avec FONTENAY LE FLEURY FC et ABLIS FC SUD 78 d'organiser un plateau entre vous.

FONTENAY FLEURY FC

Le club s'étonne de n'apparaitre sur aucun plateau de la phase.

La Commission après vérifications vous informe que la saisie des inscriptions était erronée, vous n'avez coché aucune date de participation. Il dispose de 6 équipes.

La Commission signale que les plateaux ont été publiés, la Commission ne peut donc revenir sur ces plateaux. Elle vous suggère de prendre contact avec VELIZY ASC et ABLIS FC SUD 78 d'organiser un plateau entre vous. Pour rappel, il est important de bien vérifier lors des inscriptions que la case « je participe » soit bien cochée.

CATEGORIE U10-U11

CRITERIUM DEPARTEMENTAL

Par année U10 du 08/03/25

53242826 : MANTES USC 21 / ACHERES FC 21

Demande du club d'ACHERES FC pour reporter cette rencontre en raison de l'absence de son encadrant.

En attente de l'accord écrit de MANTES USC.

CHALLENGES DEPARTEMENTAUX

Pour consulter les plateaux du 15 mars cliquez ici.

CHESNAY 78 FC

Courrier du club évoquant la pénalité reçue la semaine passée concernant le plateau du 8 février dernier en U10 à AUBERGENVILLE FC.

La Commission prend notre du courrier CHESNAY FC et demande aux clubs d'AUBERGENVILLE, TRIEL et FEUCHEROLLES USA d'évoquer l'organisation du plateau du 8 février 2025. Réponse avant lundi 10 mars à 12 heures au plus tard.

CATEGORIE U12-U13

CRITERIUM ESPOIRS

53245090 : FOURQUEUX AS 21 / VOISINS FC 21

Accord des 2 clubs pour avancer cette rencontre à 12h30. Accord de la Commission.

CRITERIUM DEPARTEMENTAL

ANDRESY FC

Courrier du club évoquant la rencontre du samedi 8 mars contre ECQUEVILLY EFC.

La Commission est en attente du retour de la Commission CDPME.

BAILLY NOISY SFC

Le club suite à la diffusion des calendriers de la phase 2 demande un réajustement de sa dérogation annuelle.

Accord de la Commission.

2 équipes - Poules C1/C2 du 17/05/25

53246149 / 53246177 - TRIEL AC 1 & 2 / PECQ US 1 & 2

Accord des 2 clubs pour inverser ces rencontres suite à l'indisponibilité du terrain de TRIEL AC.

Accord de la Commission. En attente du club de TRIEL AC pour l'horaire à confirmer.

Par année du 10/05/25

MAISONS LAFFITTE FC / ST GERMAIN FC

Demande du club de MAISONS LAFFITTE FC pour inverser ces rencontres en raison de la présence de l'autre série par année.

La Commission inverse les matches.

1 équipe du 08/03/25

53245958 : CELLOIS CS 2 / CARRIERES S-S US 2

Demande du club du CELLOIS CS pour avancer cette rencontre à 12h30.

Demande motivée, accord de la Commission.

FESTIVAL FOOT U13

Pour consulter les plateaux du 15 mars cliquez ici.

VERNOUILLET FC

Demande du club pour que l'amende pour absence au plateau du 8 février lui soit retirée.

La Commission décide exceptionnellement de retirer l'amende suite aux arguments fournis par le club.

NEAUPHLE PONT. RC 78 & ST CYR AFC du 08/02/25

Les clubs nous envoient les documents du plateau.

La Commission prend note des scores mais maintient l'amende pour non envoi des résultats dans les temps.

YVELINES FOOTBALL N° 1836 Mardi 4 mars 2025

ABSENCE NON EXCUSEE A PLATEAU

U7

Amende : 20€ par équipe absente Plateaux du 01/03/25

HOUILLES AC: 3 équipes HOUILLES SO: 2 équipes LIMAY ALJ: 4 équipes MAULOISE US: 1 équipe VOISINS FC: 4 équipes

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

U9

Erratum : Annulation amende infligée YF 1835 Plateaux du 08/02/25

✓ VERSAILLES (PSG / CLAYES SS BOIS / TRIEL)

YVELINES FOOTBALL N° 1836 Mardi 4 mars 2025